Nations Unies E/CN.5/2014/NGO/28

Conseil économique et social

Distr. générale
20 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social
Cinquante-deuxième session
11-21 février 2014
Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par le Conseil de l'archevêché orthodoxe grec d'Amérique du Nord et du Sud, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-57375X (F)

Merci de recycler

Déclaration

L’accès à l’eau potable et à l’assainissement, un élément essentiel pour promouvoir l’autonomisation des populations, l’élimination de la pauvreté, l’intégration sociale et le plein emploi et la garantie d’un travail décent

E. F. Schumacher, dans son ouvrage *A Guide for the Perplexed*, a écrit :

> « Lors d’une visite que j’effectuais à Leningrad il y a quelques années, j’ai consulté une carte pour voir où je me trouvais, mais je n’y parvenais pas. Depuis l’endroit où je me tenais, je voyais bien plusieurs églises de très grande taille, mais elles n’étaient pas représentées sur ma carte. Lorsque finalement un interprète est venu à mon secours, il a dit : « Nous n’indiquons par les églises sur nos cartes… ». J’ai alors réalisé que ce n’était pas la première fois que l’on me donnait une carte sur laquelle ne figuraient pas nombre de choses que je pouvais voir devant moi. Tout au long de mes études scolaires et universitaires, on m’avait donné des cartes représentant la vie et la connaissance sur lesquelles il n’y avait nulle trace de nombreuses choses qui m’étaient très chères et qui me semblaient être de la plus grande importance pour la conduite de ma vie ».

Tout en examinant la documentation sur les progrès en matière d’accès à l’eau potable et à l’assainissement en vue d’apporter un appui à la notion de socle de protection sociale, il était difficile de ne pas être amené à penser aux nombreux écrits idéalistes publiés par l’Organisation des Nations Unies. La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l’homme, le Pacte mondial, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d’action du Sommet mondial pour le développement social, la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et – bien qu’il ne s’agisse pas d’un document officiel des Nations Unies, c’est un document qui est largement loué par les organisations non-gouvernementales et la société civile – la Charte de la Terre, pour n’en citer que quelques-uns, sont emplis de valeurs et préoccupations d’ordre moral et éthique concernant la promotion de la justice sociale et de l’équité. Ces textes représentent une communauté mondiale qui respecte la dignité de chaque être humain, de chaque animal, de chaque plante et de la Terre elle-même. Les formulations qui y figurent sont à la fois idéalistes et bien choisies pour inspirer et motiver la communauté humaine et l’inciter à agir afin qu’elle respecte ses promesses et ses engagements. Pourtant, les ONG et les autres membres de la société civile au niveau local, en particulier dans le monde en développement, comme ils en témoignent, ne voient pas une protection égale et pleine des droits de l’homme, l’accès à l’eau potable, à l’assainissement, aux aliments et à tant d’autres éléments promis du développement qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins de base de ceux qui vivent dans la pauvreté. Il s’agit là d’une situation extrêmement troublante. Alors que l’espèce humaine va de l’avant sur Terre, la nécessité d’une véritable coopération productive et d’un compromis entre nations, gouvernement, institutions et peuples revêt un caractère d’urgence.

La notion de durabilité et le fait qu'elle ne soit pas pour sa majeure partie incorporée dans les politiques, les plans et les activités d'application des projets de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, a laissé la famille humaine et notre planète dans des situations précaires. Selon le rapport le plus récent de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement (A/HRC/24/44), on estime que 1,8 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, 2,5 milliards n'ont pas de toilettes, de fosses septiques, de réseaux d'égouts sous conduite, ou d'autres moyens d'assainissement amélioré et qu'environ 1,1 milliard de personnes pratiquent encore la défécation en plein air. Il convient de noter que ces chiffres varient selon la méthode de collecte des données et la source consultée. Cela dit, selon le rapport de 2012 intitulé *Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) Le défi : l'extension et le maintien des services*, il y a une volonté politique croissante de mettre en œuvre des programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, qui s'exprime par de nouveaux efforts faits pour assurer une meilleure responsabilisation et une planification et une coordination plus efficaces. L'Angola, la Gambie, le Malawi et le Rwanda sont des pays qui sont mentionnés dans le rapport comme ayant enregistré le plus de progrès dans la fourniture de l'accès à l'eau et à l'assainissement depuis 1995. Selon les auto-évaluations relatives à la mise en place de politiques et de financements, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, Oman, l'Ouzbékistan, le Rwanda et la Thaïlande sont aussi mentionnés. Ces rapports et d'autres, qui couvrent différents aspects des questions touchant à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, sont particulièrement opportuns compte tenu des activités intenses entreprises en vue d'élaborer des objectifs stratégiques pour le développement durable pour l'après-2015. Les personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement demeurent exclues des moindres possibilités en matière d'intégration et d'insertion sociales. Les femmes et les enfants sont particulièrement touchés parce que c'est à eux le plus souvent qu'il incombe d'aller chercher de l'eau pour la famille et que, du fait de cet investissement en temps et en énergie, ils ne peuvent exercer leur droit d'aller à l'école et d'avoir un emploi. De plus, ils souffrent souvent de maladies évitables d'origine hydrique.

Plusieurs ONG et membres de la société civile ont entériné la notion de socle de protection sociale élaboré par l'Organisation internationale du Travail et ont inclus non seulement la sécurité sociale universelle mais aussi la fourniture, en vertu d'un droit inhérent, d'éléments visant à satisfaire des besoins de base, tels que l'eau, l'assainissement, les aliments et le logement. Les services à inclure dans le plan de protection social devraient être déterminés en prenant en considération l'avis des populations et être dispensés par les gouvernements. Plusieurs pays ont déjà commencé pour différents services, tels que les soins de santé universels, l'accès à l'éducation de base et les pensions. La Thaïlande, qui compte 100 millions d'habitants, est un excellent modèle de progrès réalisés vers la mise en place d'un socle de protection sociale défini au niveau national. En 2010, selon les données de l'Organisation internationale du Travail, la Thaïlande avait un socle de protection sociale fragmenté. Il était centré sur les travailleurs du secteur formel et sur les fonctionnaires. Les pauvres n'avaient accès qu'aux programmes *ad hoc* soumis à des conditions de ressources. Récemment, toutefois, la Thaïlande a annoncé un plan visant à étendre le socle de protection sociale sur la base d'un dialogue national. Ce plan, un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement thaïlandais, qui s'inscrit dans le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le

développement, comprend des recommandations, des estimations de coûts et des considérations touchant aux politiques et à la mise en œuvre en vue d'élaborer un socle global de protection sociale pour le pays. Le cadre élaboré par la Thaïlande pourrait servir de modèle à d'autres gouvernements, ouvrant des possibilités en matière de collaboration, de coopération et de respect des engagements pris concernant l'élimination de la pauvreté.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avec l'assistance de ses nombreux partenaires fiables du secteur des entreprises et du secteur privé, a été en mesure d'étendre les programmes relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène aux écoles, villes et zones rurales dans de nombreux pays en développement. Les programmes scolaires sont des occasions idéales pour induire des changements qui peuvent avoir des effets considérables, étant donné que les enfants apprendront et mettront en pratique de bonnes habitudes en matière d'hygiène et en ayant l'avantage de disposer d'eau salubre et de savon, qui sont fournis. Des toilettes ou lieux d'aisance hygiéniques séparés pour les filles et les garçons ont contribué à prévenir les abandons scolaires des filles qui entrent dans la puberté, empêchant qu'elles ne deviennent des proies faciles ou les victimes de la violence faute de sécurité et de protection de leur intimité. Les filles qui atteignent des niveaux d'instruction plus élevés sont plus autonomes et contribuent à améliorer le moral, la qualité de la vie globale et la productivité de la famille et de l'ensemble de la population. Les avantages que procure la fourniture d'eau salubre et de services d'assainissement sont l'amélioration globale de la santé publique, la réduction des taux de mortalité et l'élimination complète de certaines maladies hydriques (ce qui permet une participation plus régulière à l'école ou dans le cadre d'autres programmes éducatifs), auxquels s'ajoute le fait que cela contribue à améliorer la productivité de la main-d'œuvre. La sécurité alimentaire et la stabilité environnementale augmenteront elles aussi.

Nous saluons les efforts et les progrès faits par les gouvernements, les départements et programmes de l'ONU et la société civile pour que les pays en développement et des zones éloignées de certains pays développés aient accès à l'eau salubre et à des services d'assainissement. Souvent, les obstacles à surmonter ne sont pas reconnus et sont mal évalués par la société. Les coutumes et les traditions culturelles entravent souvent les progrès. De 1990 à 2010, selon ONU-Eau, deux milliards de personnes ont commencé à avoir accès à l'eau potable et 1,8 milliard de personnes à des services d'assainissement de base. ONU-Eau, dans son rapport précité, a dit que le principal problème identifié était de poursuivre l'effort afin de continuer à dispenser des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène déjà assurés. Cela me fait penser à la réponse mondiale face à la nécessité de financer le développement exprimée par les chefs d'État et de gouvernement qui se sont réunis à Monterrey (Mexique) en 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement et ont mis en place un processus multipartite visant à faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Vu les problèmes susmentionnés, l'accroissement continuel de la population et l'aggravation des pénuries d'eau due à la concurrence renforcée pour l'eau que se font l'agriculture et l'industrie et à l'épuisement des nappes phréatiques, nous faisons les recommandations suivantes :

a) Il faut placer les populations au cœur du développement en les invitant à être des membres à part entière dans le cadre de la prise de décision;

b) Les gouvernements devraient honorer les engagements pris dans le cadre des accords financiers, en particulier le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement. De plus, les pays développés devraient adopter une taxe sur les transactions financières en vue de mobiliser des revenus supplémentaires afin d'appuyer le développement dans les pays à faible revenu;

c) Les gouvernements, les partenaires et les ONG doivent maintenir leur engagement sur le long terme;

d) L'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes des Nations Unies devraient identifier les dirigeants locaux qu'il convient d'éduquer et de former, non seulement pour jouer un rôle directeur en recueillant les voix de la population, mais aussi pour aider concernant la construction, la maintenance, la sécurité et le fonctionnement des systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Des matériaux locaux devraient être utilisés pour les projets et ceux-ci devraient être mis en place en faisant appel aux travailleurs locaux dans la mesure du possible;

e) Les ONG et la société civile doivent faire campagne auprès des gouvernements et coopérer avec eux afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations pour ce qui est de formuler et mettre en œuvre des politiques qui assurent la promotion et la protection des droits de leurs citoyens à une vie vécue dans le respect et la dignité en adoptant un socle de protection sociale qui garantisse la satisfaction des besoins de base de tous, sans discrimination.

Note : La Déclaration a été également adoptée par les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Compagnie des filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, Dominican Leadership Conference, Partnership for Global Justice, Passionists International et Sisters of Charity Federation.